



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 119 – 30 juin

Faits saillants

- Signature de l'accord bilatéral sur la fiscalité du télétravail frontalier
- Refus d'une demande de réexportation de chars de combat suisses stockés en Italie vers l'Ukraine via l'Allemagne
- La Suisse, 1^{er} place de gestion de fortune mondiale en 2022

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 29/06	Var. vs 22/06
EUR/CHF	0,9789	-0,4 %
USD/CHF	0,8969	+0,3 %
SMI	11 171	-0,1 %
Taux 10a	0,939 %	-5 pb

Guerre en Ukraine

Sanctions : L'UE a ajouté la Suisse à sa liste des pays partenaires dans l'application des sanctions à l'encontre de la Russie, constatant que la Confédération appliquait des mesures de contrôles à l'exportation équivalentes à celles adoptées par l'UE. Le Conseil fédéral (= gouvernement) s'est félicité de la décision, perçue comme une illustration de l'excellente collaboration de la Suisse avec les autorités européennes dans la mise en œuvre de ces sanctions.

Le Département fédéral de l'économie (DEFR) a ajouté les 71 personnes et 31 entités nouvellement visées par les sanctions financières et les restrictions de voyage adoptées par l'UE le 23 juin dans le cadre du 11^{ème} paquet de sanctions à la liste des sanctions de la Suisse, qui correspond désormais à celle de l'UE. La reprise des nouvelles dispositions sectorielles prises par l'UE pour éviter le contournement des sanctions est encore à l'étude.

Réexportation de matériel de guerre : Considérant qu'une telle transaction serait incompatible avec la loi sur le matériel de guerre, le Conseil fédéral a rejeté la demande de vente de 96 chars de combat Leopard 1 émise par la société suisse d'armement Ruag, qui entendait les livrer à l'Ukraine après une réparation par Rheinmetall en Allemagne. La nouvelle a suscité l'incompréhension des Pays-Bas, du Danemark et de l'Allemagne, alors que les chars, stockés en Italie, n'auraient en fait jamais été utilisés sur le sol suisse. A noter que l'accord portant sur les 25 chars Leopard 2 déclassés que la Suisse entend rendre à l'Allemagne n'est pas affecté par cette décision.

Macroéconomie

Covid-19 : Afin de faciliter la reprise des activités des entreprises pénalisées par la pandémie, le Conseil fédéral a créé les bases légales nécessaires à l'extension du délai de compensation des pertes dans le cadre des prêts garantis Covid de 7 à 10 ans, en réponse à la demande du Parlement. Une procédure de consultation est ouverte. Pour rappel, 16,9 Mds CHF de « crédits transitoires Covid-19 » ont été octroyés par la Confédération entre mars et juillet 2020 aux entreprises touchées par un défaut de liquidités, dont 7,4 Mds CHF ont été entièrement remboursés.

Marché du travail : Dans un contexte d'intensification des pénuries de main-d'œuvre, une étude relayée par le Conseil fédéral indique que les femmes avec enfants et les seniors constitueraient deux potentiels d'accroissement du nombre d'heures travaillées, qu'il conviendrait de mieux exploiter. Sur le marché de l'emploi, les mères affichent un fort taux d'activité (87 %) mais, en parallèle, un important taux de travail à temps partiel

(78% des mères actives). Les recommandations formulées portent sur (i) la réduction des coûts de la garde d'enfants, (ii) la mise en place de conditions de travail favorables comme la flexibilité des horaires, (iii) la sensibilisation sur les conséquences professionnelles d'une interruption de travail et (iv) la suppression des incitations négatives à l'emploi, dont le système d'imposition actuellement en vigueur qui taxe les deux revenus du couple au taux du revenu le plus élevé.

Retraites : Une étude sur le financement de l'AVS – 1^{er} pilier du système suisse de prévoyance vieillesse dont les rentes des retraités sont financées aux trois-quarts par les actifs – conduite par UBS affirme que le système de financement par répartition intergénérationnel ne serait ni durable, ni équitable dans sa forme actuelle. Pour pallier l'allongement de l'espérance de vie et le faible taux de natalité, qui alimentent les besoins de financement, le relèvement de l'âge de référence serait, selon UBS, la seule option qui garantirait une prospérité matérielle intacte pour l'ensemble des générations. Des alternatives pour accroître les recettes d'ici 2030 seraient certes possibles, mais pourraient être onéreuses pour la population et pénalisantes pour les générations futures, comme un relèvement du taux de cotisation à 10,1% (contre 8,7% actuellement) ou une hausse de la contribution fédérale à hauteur de 30% des dépenses de l'AVS (contre 20,2%). Une nouvelle hausse de la TVA apparaît comme le moyen d'assainissement le plus pragmatique, même si elle pèserait relativement plus fortement sur les plus jeunes et les familles nombreuses.

Politique commerciale : L'accord de libre-échange négocié entre l'AELE et la Moldavie a été signé cette semaine à l'occasion de la conférence ministérielle de l'organisation, réunie au Liechtenstein. La Moldavie est le premier partenaire avec lequel l'AELE inclut un chapitre sur le commerce électronique.

Politique fiscale : Faisant suite à l'accord amiable provisoire entré en application le 1^{er} janvier 2023, un avenant à la convention bilatérale contre les doubles impositions de 1966 a été signé au ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique le 27 juin entre la France et la Suisse. Il rend possible de manière pérenne le télétravail transfrontalier jusqu'à 40% du temps de travail par année, sans incidence fiscale sur les revenus du travail. En outre, la nouvelle solution prévoit que l'État de l'employeur verse à l'État de résidence de l'employé 40% des impôts prélevés sur les rémunérations versées en raison des activités exercées en télétravail dans l'État de résidence. L'avenant est sans incidence sur les travailleurs transfrontaliers français relevant de l'accord fiscal de 1983, qui restent totalement imposables en France. L'avenant doit désormais être ratifié par les Parlements des deux pays avant de pouvoir pleinement entrer en vigueur. Dans l'intervalle, la Suisse et la France sont convenus d'appliquer les modalités relatives au télétravail, en principe jusqu'au 31 décembre 2024, sur la base de l'accord amiable transitoire du 22 décembre 2022.

Secteur financier

Crédit Suisse/UBS : Doté d'un effectif monde de 120 000 salariés depuis le rachat de Crédit Suisse, finalisé juridiquement le 12 juin dernier, le groupe UBS envisagerait de se séparer de plus de la moitié des 45 000 employés restants de Crédit Suisse dès le mois prochain, afin de réduire à terme l'effectif combiné de 30%, soit 35 000 personnes, et économiser ainsi jusqu'à 6 Mds USD en coûts de personnel. Les employés des bureaux internationaux de la banque d'investissement de CS (Londres, New York, Asie) seraient les premiers concernés, excluant pour l'heure les employés de la banque domestique de CS dont le sort devrait être fixé au 3^{ème} trimestre 2023. Si le CEO d'UBS, Sergio Ermotti, a déclaré que l'unité domestique de CS serait conservée dans le scénario de base (*spin-off* ou IPO par exemple), nombre d'analystes s'attendent à une fusion complète des deux entités domestiques du groupe après la détérioration des performances de la banque privée de CS en Suisse.

Le directeur général de la Banque des règlements internationaux (BRI), Agustin Carstens, a félicité par voie de presse les autorités helvétiques pour la gestion de la crise Crédit Suisse dont les causes sont actuellement étudiées par le Comité de Bâle, qui devrait publier une recommandation dans quelques mois. A. Carstens appelle toutefois à de nouvelles mesures visant, entre autres, à renforcer la liquidité du système bancaire.

Gestion de fortune : Selon le dernier « Global Wealth Report » du cabinet BCG, la Suisse reste la plus importante place financière *offshore* pour les clients fortunés internationaux – ils y ont placé 2 400 Mds USD d'actifs en 2022, soit 1/5^{ème} du total transfrontalier mondial – mais s'avère de plus en plus concurrencée par Hong Kong (2 200 Mds USD) et Singapour (1 500 Mds USD). Si la perte de 100 Mds USD d'actifs accusée par la Suisse sur un

an s'explique davantage par la faiblesse des marchés que par une détérioration de la « marque suisse », toujours perçue comme une valeur refuge malgré la chute de Crédit Suisse, la place helvétique pâtit du rapatriement des actifs asiatiques vers leur pays d'origine, où les centres financiers profitent d'une croissance des richesses plus dynamique qu'en Europe. D'après les analystes, les sanctions contre la Russie ont peu affecté les résultats 2022.

Place financière : Organisée par le Département fédéral des Finances suisse et le Ministère des Finances de Singapour, la 2^{ème} édition de la conférence internationale sur les technologies financières « Point Zero Forum », s'est tenue à Zurich du 26 au 28 juin. Lieu d'échanges entre les dirigeants des secteurs public et privé de la finance (autorités financières, régulateurs, banques centrales, start-ups innovantes, grands groupes...), le forum a réuni près d'un millier de participants. Parmi les thèmes discutés cette année: (i) l'équilibre entre innovation et stabilité financière; (ii) l'importance de la collecte et du partage de données fiables sur l'impact climatique et environnemental des mesures prises pour atteindre l'objectif de zéro émission carbone; (iii) la place des monnaies numériques de banque centrale (MNBC) comme catalyseur d'innovation; (iv) l'évolution de la réglementation des actifs numériques; ou encore (v) le rôle de l'IA et des green fintech. A cette occasion, le président de la Banque nationale suisse (BNS) Thomas Jordan a annoncé le lancement prochain d'un projet pilote de MNBC de gros sur la plateforme numérique SDX de l'opérateur de la bourse suisse, SIX.

Secteurs non financiers

Transports : Le Conseil fédéral s'est prononcé contre une interdiction prématurée de la vente de voitures thermiques neuves. Aucune mesure ne sera prise dans ce sens avant l'entrée en vigueur de la réglementation européenne en 2035 en raison de risques juridiques et économiques estimés trop importants.

Le plafond de dépenses de la Confédération pour l'exploitation, l'entretien et la modernisation de l'infrastructure ferroviaire pour la période 2025-2028 s'élève à 15,1 Mds CHF (+0,7 Md CHF par rapport à la période précédente, ce qui ne compense pas l'inflation). Les gestionnaires d'infrastructures s'attendent à devoir reporter les travaux non prioritaires, faisant craindre une dégradation de l'infrastructure ferroviaire.

Energie : Les risques d'une pénurie de gaz n'étant pas écartés pour les prochaines saisons hivernales, le Conseil fédéral prépare actuellement la prolongation de l'ordonnance sur la garantie des capacités de livraison en cas de pénurie grave de gaz naturel. Le texte, qui contraindrait les fournisseurs à constituer une réserve de gaz équivalente à 15 % de la consommation annuelle moyenne, sera présenté d'ici octobre 2023.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Louise DUSSINE,
Raph DENIS

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay